



**PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

(selon les cas, remplir la partie n°1 ou 2)

**1**

- (a) Enseignants ayant 2 ans d'ancienneté au 01/09/2016, n'ayant jamais été inscrits sur la liste d'aptitude ou ayant été inscrits sur la liste d'aptitude en 2014 et antérieurement sans avoir été nommés directeurs.  
(passage obligatoire devant la commission quel que soit l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale)

**Avis motivé de l'Inspecteur de l'Education Nationale**

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

A Perpignan, le ..... Signature :

**NOM DE L'I.E.N :**

**2**

- (b) Personnels nommés par intérim durant l'année scolaire 2016/2017 (entretien facultatif) :  
 (c) Personnels ayant exercé au moins 3 année de direction (entretien facultatif) :  
 (d) Personnels - mutés au titre des permutations 2016 - nommés à titre provisoire durant l'année scolaire 2016/2017 (entretien facultatif) :

**Avis motivé de l'Inspecteur de l'Education Nationale**

**AVIS FAVORABLE**  
(pas de passage devant la commission)  
à l'inscription de droit sur la liste d'aptitude

**AVIS DEFAVORABLE**  
(je demande le passage devant la commission)  
à l'inscription de droit sur la liste d'aptitude

A Perpignan, le ..... Signature :

**NOM DE L'I.E.N :**

**Avis circonstancié de la Commission d'Entretien**

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

A Perpignan, le ..... Signature :

**NOM et qualité du Président :**